

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 1^{er} Mars 2023

Date de convocation : 23 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- VEILLOT JULIE
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD – arrivé à 18h50
- FELTRIN PIERRE
- CAMON ISABELLE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- RAGOT CHANTAL donne pouvoir à FELTRIN PIERRE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à TRANCHAND DAVID
- RIPAUD-CADIOU JULIA donne pouvoir à CAMON ISABELLE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (absent de 18h30 à 18h50)

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

DCM 2023-03-001 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2023

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 3, Votants 11, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-001 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-002 : Approbation du Compte de Gestion – Assainissement 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2022

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 3, Votants 11, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-002 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-003 : Approbation du Compte Administratif – Assainissement 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2022, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 719.46		1 302.09
Opérations de l'exercice	9 480.00	13 712.94	25 972.66	25 588.83
TOTAL	9 480.00	60 432.40	25 972.66	26 890.92
Résultat de clôture		50 952.40		918.26
Restes à réaliser	0.00	0.00		

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

⇒ Section de fonctionnement

- 25 972.66 euros en dépenses
- 26 890.92 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 918.26 euros**

⇒ Section d'investissement

- 9 480.00 euros en dépenses
- 60 432.40 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 50 952.40 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif - Assainissement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Assainissement 2022.

Vote : Membres 15, Présents 10, Représentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-003 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-004 : Affectation du résultat - Assainissement

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
2022	
Excédent d'investissement	50 952.40
Restes à réaliser – Dépenses	0.00
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	0.00
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>918.26</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	918.26

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2023	
001 Solde d'investissement reporté	50 952.40 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	918.26 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	0.00 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 3, Votants 11, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-004 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-005 : Vote du budget – Assainissement 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement 2023.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Assainissement 2023 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 32 654.69 euros
- Recettes : 32 654.69 euros

⇒ Section d'investissement

- Dépenses : 65 352.18 euros
- Recettes : 65 352.18 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Assainissement 2023 tel que proposé.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 3, Votants 11, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-005 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

DCM 2023-03-006 : Approbation du Compte de Gestion – Commune 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Commune de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Commune 2022

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 3, Votants 11, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-006 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-007 : Approbation du Compte administratif – Commune 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget Commune de l'exercice 2022, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 882.66			362 624.19
Opérations de l'exercice	128 439.14	147 612.82	447 756.29	420 762.65
TOTAL	141 321.80	147 612.82	447 756.29	783 386.84
Résultat de clôture		6 291.02		335 630.55
Restes à réaliser	109 174.17	22 918.28		

⇒ Section de fonctionnement

- 447 756.29 euros en dépenses
- 783 386.84 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 335 630.55 euros**

⇒ Section d'investissement

- 141 321.80 euros en dépenses
- 147 612.82 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 6 291.02 euros**

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte
Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif - Commune 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Commune 2022

Vote : Membres 15, Présents 10, Représentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-007 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-008 : Affectation du résultat – Commune

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Excédent d'investissement	6 291.02
Restes à réaliser – Dépenses	109 174.17
Restes à réaliser – Recettes	<u>22 918.28</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	79 964.87
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>335 630.55</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	255 665.68

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2023	
001 Solde d'investissement reporté	6 291.02 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	255 665.68 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	79 964.87 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	109 174.17 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	22 918.28 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-03-008 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-009 : Vote du Budget – Commune 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Commune 2023.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Commune 2023 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 646 468.49 euros
- Recettes : 646 468.49 euros

⇒ Section d'investissement

- Dépenses : 400 346.85 euros
- Recettes : 400 346.85 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Commune 2023 tel que proposé.

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-03-009 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-010 : Travaux salle des fêtes - avenant

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter un avenant pour les travaux de la salle des fêtes. Un avenant est nécessaire pour l'enduisage des murs.

NARBONNE Nicolas : Avenant de 1359.00

Ainsi les travaux de la salle des fêtes, rénovation intérieure (murs), passerait de 8 0009.90 euros à 9 368.90 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider l'avenant de Narbonne Nicolas pour un montant de 1 359.00 euros

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

DCM N° 2023-03-010 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-011 : Zone humide – choix du devis pour l'installation d'une clôture et terrassement d'une mare

Monsieur Le Maire présente donne la parole à Monsieur Tranchant David afin de présenter les devis concernant l'installation d'une clôture au niveau du terrain de la zone humide ainsi que le terrassement d'une mare.

Clôture 2 devis :

- SARL MICHEL JOLY : 9 780.00 euros HT → 11 736 euros TTC
- EURL LEVEQUE LUDOVIC : 9 964.00 euros HT → 11 956.80 euros TTC

Terrassement d'une mare 1 seul devis :

- SARL MICHEL JOLY : 3 730.40 euros HT → 4 476.48 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis de l'EURL LEVEQUE Ludovic pour un montant de 9 964.00 euros HT → 11 956.80 euros TTC
- **DECIDE** de valider le devis de la SARL MICHEL JOLY pour un montant de 3 730.40 euros HT → 4 476.48 euros TTC

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-011 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-012 : Conseil Départemental 37 – amendes de police – demande de subvention

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte afin d'exposer le projet « aménagement RD21 – Rue du Lavoir ».

L'objectif consiste à faire ralentir et à sécuriser les piétons à l'entrée Ouest du Bourg.

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte fait part au Conseil Municipal de l'estimation du Conseil Départemental :

21 700 euros HT → 26 040.00 euros TTC.

Monsieur Le Maire propose de présenter ce dossier au titre des amendes de police – 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la validation du projet.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-012 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-013 : Recensement de la population – rémunération de l'agent recenseur

Monsieur Le Maire propose de faire un complément au niveau de la rémunération de l'agent recenseur.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer un complément de 400 euros net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le complément au niveau de la rémunération de l'agent recenseur.

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-03-013 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-014 : Logement de l'Ecole – devis réfection de la cage d'escalier

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter les différents devis concernant la réfection de la cage d'escalier des logements de l'Ecole.

2 devis :

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

- NARBONNE NICOLAS : 6 006.21 euros TTC
- ALBAN DIEN : 3 509.03 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis d'Alban Dien pour un montant de 3 509.03 euros TTC

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 3, Votants 12, Exprimés 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

DCM N° 2023-03-014 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

DCM 2023-03-015 : Devis portique

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte afin de nous présenter des devis concernant l'achat d'un portique (1 balançoire + 1 siège bébé).

2 devis :

- PROLUDIC : 2 727.00 euros HT → 3 272.40 euros TTC
- FRANCE COLLECTIVITES : 1 429.00 euros HT → 1 714.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote :

Proludic : 10

France Collectivités : 3

Abstention : 2

- **DECIDE** de valider de devis de PROLUDIC pour un montant de 2 727.00 euros HT → 3 272.40 euros TTC afin de rester dans le même thème des autres portiques et pour une longévité supérieure.

DCM N° 2023-03-013 : Publiée le : 3 Mars 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 3 Mars 2023

Questions et informations diverses – Tour de table

Vignerons de Panzoult – dîner dinatoire – le vendredi 10 mars

8 mars – invitation journée internationale : Francis et Florence Navatte

Coiffeuse ambulante tous les jeudis de 10h à 18h

Gomot Sébastien : souhaite faire du coaching sportif – proposition de faire son activité dans la salle associative. Lundi soir (2 heures)

Indemnité de chauffage et l'électricité : 10 euros la séance. Prendre délibération au prochain conseil

4 mars : inauguration parcours du trail permanent

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois de mars : Ragot Chantal ou Camon Isabelle

Mois d'avril : Feltrin Pierre

Molisson Stéphanie : Interrogation sur l'arrêté moto dans les chemins. Mise en place réalisée par monsieur Le Maire

Veillot Julie : Commande de 4 toiles pour la Commune.

Caillé Pierre-Edouard : Rallye des vins.

Camon Isabelle : Défibrillateur mise en place au niveau du mur de la Mairie.

Directeur de la Croix Rouge pour une formation de gestes qui sauve et 1^{er} secours.

Feltrin Pierre : Sonorisation de la salle des fêtes. Si on laisse la sonorisation il faut rajouter un caisson. Mise en place d'un vidéoprojecteur : 1277.00 TTC main d'œuvre comprise. Revoir au prochain Conseil Municipal

Navatte Florence : Mail formation

Blanchard Charline : Carnaval le 11 mars à 15h. Mail pour voir les détails. Réunion Syndicat scolaire – nouvelle personne pour remplacer Hugolin.

SEANCE LEVEE A 21h00

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 5 Avril 2023 à 18h30
à la Mairie**

LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES	LA SECRETAIRE DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE
--	--

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FEVRIER 2023****Délibérations n° :**

**DCM 2023-03-001 ; DCM 2023-03-002 ; DCM 2023-03-003 ; DCM 2023-03-004 ;
DCM 2023-03-005 ; DCM 2023-03-006 ; DCM 2023-03-007 ; DCM 2023-03-008 ;
DCM 2023-03-009 ; DCM 2023-03-010 ; DCM 2023-03-011 ; DCM 2023-03-012 ;
DCM 2023-03-013 ; DCM 2023-03-014 ET DCM 2023-03-015**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
RAGOT Chantal		PROCURATION A FELTRIN PIERRE
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		PROCURATION A CAMON ISABELLE
BARBIER Robin		PROCURATION A TRANCHANT DAVID
MARIE Florence		
CAILLÉ Pierre-Edouard		
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023

Conseil Municipal du 1^{er} MARS 2023